

Tout salaire mérite augmentation

Villejuif, le 29 septembre 2026

Depuis 2021, les prix ont fortement augmenté : **13%** selon l'Insee.

Tout augmente...

Les fruits et légumes coûtent de plus en plus cher, sur 1 an 2% pour les fruits mais 24% pour les légumes (d'après étude Que choisir).



Le gaz - presque 50% depuis le début d'année - et l'électricité augmentent régulièrement, quant au carburant, il devient quasiment un produit de luxe.

Dans l'entreprise, dans de nombreuses régions de province, mais aussi en banlieue, l'absence de transports collectifs pratiques, leur détérioration, mais aussi la fermeture de sites par la direction, obligent de nombreux salariés à venir travailler en voiture.

... Mais nos salaires ne suivent pas



Depuis 2023, il n'y a pas eu d'augmentation générale. Les mesures individuelles sont largement insuffisantes. Résultat : pour beaucoup de salariés, le niveau de vie stagne, voire recule.

Pourtant, augmenter les salaires, c'est profitable pour notre quotidien et pour toute l'économie : plus de la moitié de la richesse produite en France dépend de notre consommation.

**Augmenter les salaires c'est possible mais surtout indispensable.
Notre travail crée les richesses, nos salaires doivent augmenter.**

Le salaire net, c'est pour le mois, le salaire brut c'est pour la vie.

Nous ne devons pas nous laisser bernier par le refrain patronal, repris par de nombreux politiques et médias, de rapprocher le salaire net du brut en baissant ou supprimant les cotisations sociales.

Ces cotisations sont du salaire, elles ouvrent des droits en cas de maladie, d'invalidité et pour la retraite. Les diminuer c'est diminuer ces droits et la protection sociale.

Dans l'entreprise, les bénéfices se portent toujours bien...

Début août, la direction du groupe a titré : « ...Des résultats en croissance portés par une activité très dynamique. ». Côté LCL le résultat net semestriel s'affiche à 398 millions.

Pas de vacances pour les attaques contre la population...

Dès la rentrée, le gouvernement a poursuivi son plan d'attaque :

- **Restriction de la durée des arrêts maladie au motif de lutter contre leur augmentation et les « abus ».**
*Il serait surtout utile de lutter contre l'augmentation de la charge de travail qui entraîne une dégradation de la santé des salariés dans la santé, le bâtiment, mais aussi dans nos secteurs.
Le nombre d'arrêt entre 60 et 64 ans augmente. Mais beaucoup de salariés concernés seraient à la retraite si les gouvernements successifs n'avaient pas reculé l'âge de départ.*
- **Augmentation des franchises médicales de 100 à 140 euros/an.**
Le gouvernement veut faire des économies sur l'assurance maladie. Alors qu'il commence donc par s'occuper des maladies et des accidents liés au travail, qui sont en hausse.
- **6 milliards de ponction sur les retraites, par désindexation des pensions – partielle ou totale selon le montant - ou suppression de l'abattement de 10%.**
Mais si le gouvernement supprime l'abattement pour les retraités aujourd'hui, il pourrait tout aussi bien le supprimer pour les salariés demain.

Le Sénat avait missionné deux sénatrices pour travailler sur la souffrance psychique au travail.

Le rapport présenté en juillet, n'a pas été publié car considéré comme « orienté » par une partie des sénateurs.

Aurait-il montré que les entreprises sont responsables de la hausse des cas de burn-out ?

Ce qui est sûr, c'est que de nombreuses associations et médias font état d'une hausse des cas d'épuisement professionnel.

Chez LCL nous sommes régulièrement alertés par des collègues qui sont concernés.

Et si on posait la question autrement ?

✚ Aides aux entreprises :

En 2023 une commission d'enquête du Sénat a fourni deux estimations : une large à 211 milliards d'euros et une plus restreinte à 108 milliards d'euros.

Pour 2024, l'Inspection générale des finances (IGF) a estimé ces aides à 88 milliards d'euros (105 milliards en incluant une partie des aides locales et européennes).

Mais dans tous les cas, ces aides sont données, sans contrepartie ni contrôle sur leur utilisation et alors même que les plans de suppressions d'emplois se multiplient.

✚ Chaque année, plus de 100 milliards disparaissent à cause de l'évasion et de la fraude fiscale.

En 2024, les services de l'État ont détecté 16,7 milliards d'euros de fraudes fiscales et ont seulement recouvré 11,4 milliards d'euros.

✚ Les bénéfices des entreprises du CAC 40 s'élèvent à 75 milliards pour 2025. En diminution de 25% par rapport à 2024, cette diminution est liée aux mauvais chiffres annoncés par les constructeurs automobiles.

Mais pas d'inquiétude, les journaux financiers sont unanimes, les actionnaires continueront à toucher de confortables dividendes. A noter que le secteur bancaire a connu une hausse marquée de ses résultats.

✚ La richesse cumulée des 500 français les plus fortunés a atteint le niveau record de 1228 milliards ! Alors que les 50 % des ménages les moins fortunés ne possèdent que 7 % du patrimoine total.

C'est sans doute là qu'il faut chercher la cause de la hausse du nombre de dossiers de surendettement, y compris parmi des salariés de l'entreprise.

✚ D'après le rapport OXFAM, il y aurait plus 90 000 milliards de dollars dans les paradis fiscaux.

Il est urgent d'augmenter les salaires

Dans l'entreprise, la CGT LCL revendique :

- ❖ Une augmentation générale de tous les salaires de 400 euros nets mensuels.
- ❖ Aucun salaire inférieur à 32.000 euros bruts annuel.
- ❖ L'augmentation du remboursement des frais de carburant qui est toujours à 14 euros.
- ❖ La prise en charge à 100% des frais de transport en commun.
- ❖ L'augmentation de l'indemnité de télétravail, en lien avec la flambée du prix de l'énergie.



**La CGT LCL appelle à participer
à toutes les actions
qui auront pour but
de défendre les revendications
du monde du travail.**



www.cgtlcl.com

Syndicat CGT du personnel du LCL Ile de France
avenue de Paris – B. C. 400-14 – 94800 VILLEJUIF – Tél. 01 42 95 11 35 / 95 11 26
CGT_DELEGATION_LOCALE_SIEGE@LCL.FR – Site : www.cgtlcl.com ou sur CITYKOMI

N'hésitez pas à contacter vos représentants CGT :
Charline JOLIVEAU, Guylaine BINET,
Christophe SERIES, Christophe BISETTI, Vincent CHAUDAT,
Delphine CROMBET, David CERVETO

